



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5443

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des titulaires du CAPES de mathématiques ayant réussi le CAPES externe et figurant sur la liste complémentaire. La liste complémentaire est en temps ordinaire rapidement appelée et des postes d'enseignants proposés aux personnes y figurant. La diminution du nombre de postes offerts en 1997 de 42 % par rapport à 1996 (1 154 contre 2 000) rend sans signification l'inscription sur la liste complémentaire. En conséquence il lui demande quelles sont les intentions par rapport aux personnes figurant sur cette liste, pour la plupart des jeunes, au moment où parallèlement le Gouvernement au travers des emplois jeunes recrute dans l'éducation nationale des demandeurs d'emplois qui à la différence de ceux-ci ne sont pas considérés comme aptes à enseigner.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5443

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3650

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4649